

➤ L'Adhésion individuelle :

C'est le « droit d'entrée » dans l'association, elle marque votre appartenance au Y.C.Rouen 76. Elle vous ouvre la possibilité de profiter des diverses prestations de notre association.

L'adhésion comprend également la licence annuelle à la Fédération Française de Voile. Vous bénéficiez donc des garanties initiales de l'assurance fédérale pour les **activités sportives** pratiquées au sein de notre Fédération. L'adhésion est annuelle et valable jusqu'à la fin de l'année civile.

Si votre première adhésion à l'association est souscrite après le 1^{er} septembre, celle-ci sera renouvelée gracieusement l'année suivante (hors cotisation).

Conformément aux statuts de notre association, la participation aux décisions en réunions et Assemblées Générales nécessite une adhésion individuelle associée à une cotisation Membre Actif (individuelle ou famille).

➤ La Cotisation :

C'est la participation à l'activité sportive et/ou dirigeante du club de voile. (1 adhésion + 1 cotisation = 1 membre)

Cotisation membre Actif Individuelle: Vous bénéficiez de l'ensemble des prestations du club de voile, en particulier, l'accès à l'Ecole de voile ou l'Ecole de Sport (groupe régates) des samedis après-midi, ainsi qu'au prêt de matériel pour la participation aux régates. Participation possible aux séances des mercredis pour les - de 16 ans. Vous avez un droit de participation aux votes au cours de l'Assemblée Générale de l'association (si plus de seize ans et plus de 6 mois d'ancienneté).

Devenir membre en cours d'année civile :

50 % de la Cotisation : Tarif réduit appliqué pour les nouveaux Membres Actifs s'inscrivant après le 1er septembre

20 % de la Cotisation : Tarif réduit appliqué pour les nouveaux Membres Actifs s'inscrivant après le 1er novembre

Cotisation membres Actifs Famille : une seule cotisation pour tous les membres d'un même foyer ayant souscrit leur adhésion individuelle au Y.C.Rouen 76.

Cotisation Ecole de Voile des jeunes (séances des mercredis) : cotisation **annuelle**, uniquement pour les cours d'initiation organisés sous forme de session (printemps / automne), les mercredis après-midi programmés. Toute pratique de compétition est sous-entendue en cotisation membre actif.

Cotisation membre Itinérant : Pour les régatiers et navigateurs ne bénéficiant pas des prestations de matériel ou d'enseignement au sein de la structure, mais qui souhaitent garder contact avec la vie de notre club (infos par mail, invitations aux événements de l'association). Un membre itinérant n'a pas de droit de vote en AG.

Les paiements en plusieurs versements (par chèques) sont acceptés !

L'association participe au dispositif Pass'Jeunes 76 pour les enfants domiciliés en Seine Maritime, bénéficiant de l'A.R.S ou de l'A.E.E.H. Ainsi qu'au dispositif Atouts Normandie.



YC Rouen 76

facebook